

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 29 avril 2022

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRUN, Président

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames Philippe SCHUTZ, Denis BUTTERBACH, Jean-Claude BRETNACHER, Thierry UJMA, Franck ROGOVITZ, Roselyne DA SOLLER, Christine THIEL, Patrick PIERRE et Ginette MAGRAS, Vice-présidents

membres en fonction : 10

membres présents : 10

Dont représentés : 0

membres absents : 0

POINT n°1 : Travaux d'assainissement à Bionville sur Nied et Coume – Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Président explique que dans le cadre de travaux d'extension de réseaux à Bionville et Coume, il y a lieu de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les communes afin que la commune finance les travaux mais que les réseaux entrent dans le patrimoine de la CCHPB.

L'exposé du Président entendu,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les extensions de réseau Rue du Nessing et Rue de la Chapelle à Bionville et Rue du Petit Pont à Coume,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférente,

POINT n°2 : Transfert des terrains lieu-dit Hangeisen vers le budget annexe Zone industrielle

Monsieur le Président explique que dans le cadre des travaux d'aménagement de la zone industrielle Hangeisen et la création du budget annexe associé, il y a lieu de prévoir le transfert des terrains d'emprise de la zone vers le budget annexe depuis le budget principal. En effet, lors de l'achat de ces terrains, ils ont été inscrits à l'actif du budget principal.

L'exposé du Président entendu,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De transférer les terrains accueillant la zone industrielle HANGEISEN au budget annexe zone industrielle (numéro d'inventaire 201922 ; valeur nette comptable : 31953,32 €),
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférente,

POINT n°3 : Produit de la taxe GEMAPI 2021 – Signature d'une transaction avec l'Etat

Monsieur le Président explique que les services de la DDFIP ont fait parvenir un projet de transaction afin que la CCHPB puisse être indemnisée suite à l'erreur de l'administration fiscale sur la taxation GEMAPI 2021. Le montant de l'indemnité correspond au produit fiscal perdu, soit 62010 €.

L'exposé du Président entendu,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la transaction citée en objet,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférente,

POINT n°4 : Attribution de subvention pour le dispositif de soutien aux entreprises aux acteurs économiques de la Houve et du Pays Boulageois

Monsieur le Président rappelle au bureau la délibération du 25 mars 2021 concernant la mise en place de ce dispositif d'aides. Les demandeurs ci-dessous ont déposé un dossier que le service a instruit et sur lequel il a donné un avis favorable. Les aides peuvent maintenant être attribués.

L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'attribuer une subvention pour le dispositif de soutien aux entreprises aux acteurs économiques de la Houve et du Pays Boulageois à :
 - TDFP : 831,80 € d'aides à l'investissement + 1000 € au titre de la création d'emplois soit 1831,80 € au total
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

Les membres du bureau,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,

Denis BUTTERBACH,

Jean-Claude BRETNACHER,

Franck ROGOVITZ,

Thierry UJMA,

Roselyne DA SOLLER,

Christine THIEL,

Patrick PIERRE,

Ginette MAGRAS,